

# **Procès-verbal du Conseil général**

## **N° 5 - 39<sup>e</sup> législature, 2024-2028**

---

**Date et heure :** 12 décembre 2024 à 19h30

**Lieu :** Aula du collège des Corneilles

**Présidence :** M. Jürg Hosner (PLR), président

---

### Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Réponses du Conseil communal ;
4. En remplacement de M. Romain Allemann, démissionnaire, nomination d'un membre :
  - a) à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
  - b) à la Commission d'urbanisme ;
5. En remplacement de M. Albert Jenni, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique ;
6. Demande de crédit de 1'103'000 fr. destiné à financer le remplacement du chauffage à distance situé au collège du Coq-d'Or ;
7. Demande de crédit de 98'600 fr. destiné à financer l'assainissement des compteurs d'eau potable ;
8. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2025 ;
9. Demande de crédit de 135'000 fr. destiné à financer l'aménagement d'un terrain de beach-volley à la plage ;
10. Octroi des subventions pour l'installation d'éclairages intelligents dans les rues privées ;
11. Modification de l'article 13 du règlement sur la protection de la vendange du 16 mars 2016 ;
12. Budget 2025 ;
13. Informations du Conseil communal ;
14. Divers et réponses aux questions écrites.

## 1. Salutations et appel nominal

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée générale qui se tient à l'approche des fêtes de Noël. Avant de commencer nos travaux, je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre précieuse collaboration tout au long de l'année. Cette période de l'année est propice à la réflexion et aux bilans. Elle nous offre aussi l'occasion de nous projeter vers l'avenir, en fixant de nouveaux objectifs pour continuer à progresser ensemble. Nous avons aujourd'hui un ordre du jour riche et important et je suis convaincu que nos échanges, comme toujours, seront constructifs et porteurs de solutions pour l'avenir de notre organisation. En cette période festive, je souhaite que cette réunion soit également empreinte de convivialité et d'esprit d'équipe, reflétant les valeurs qui nous unissent. Sans plus tarder, je vous propose de débiter avec le premier point de l'ordre du jour. »

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- |                                          |                                          |
|------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR)              | 23. Matile Etienne (PLR)                 |
| 2. Arias José (Vert-e-s)                 | 24. Meister Yves-Alain (PLR)             |
| 3. Billant Michel (PLR)                  | 25. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR)       |
| 4. Bondi Eraclide (Vert-e-s) – suppléant | 26. Nicole Dylan (PS)                    |
| 5. Bonsack Loïc (PVL)                    | 27. Paz Monica (PS)                      |
| 6. Bornand Alexandre (vert-e-s)          | 28. Plata Salazar Sonia (PVL)            |
| 7. Brunko Pascal (PS)                    | 29. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR)       |
| 8. Cavaleri Vincent (Vert-e-s)           | 30. Rochat Lionel (Vert-e-s)             |
| 9. Duvoisin Odile (PS) – suppléante      | 31. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 10. Enggist Carmen (PS)                  | 32. Sansonnens Michel (PS)               |
| 11. Farinon Yann (PLR)                   | 33. Schwendimann Marc (PS)               |
| 12. Favre Jean-Philippe (PS)             | 34. Soltermann Celia (PLR)               |
| 13. Ferreira Alex (PLR – suppléant)      | 35. Vouga Jocelyn (PLR)                  |
| 14. Garcia Ylana (PS)                    | 36. Zesiger Thierry (Vert-e-s)           |
| 15. Haggenjos Laure (Vert-e-s)           | 37. Zumsteg Philippe (PLR)               |
| 16. Hosner Jürg (PLR)                    |                                          |
| 17. Huelin Bertrand (PLR)                | <i>Arrivés en cours de séance</i>        |
| 18. Jeanneret Michel (PLR)               | 38. Doehler Lorjen (Vert-e-s)            |
| 19. Jenni Albert (PS)                    | 39. Ducommun Jean-Patrick (PLR)          |
| 20. Jucker Quentin (PLR)                 | 40. Fornachon Brigitte (PS)              |
| 21. Küng Imane (PS)                      |                                          |
| 22. Landino Debora (PLR)                 |                                          |

### Excusé-e-s :

- |                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| 1. Hauert Stéphane (PLR)           | 4. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 2. Mamin Vincent (PLR) – suppléant | 5. Robyr Michel (PLR)        |
| 3. Mettille Michael (PS)           |                              |

### Absent-e-s :

1. ---

En conséquence, la majorité absolue est de 19 et la majorité des 2/3 de 25.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Straubhaar Anneline (PS), vice-présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), secrétaire
- Collioud Sarah (PS), secrétaire-adjointe
- Haenseler Christian (PLR), membre

M. Dylan Nicole (PS) remplace Mme Brigitte Fornachon (PS) comme scrutateur.

---

PLR : *parti libéral-radical*  
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*  
PVL : *parti vert'libéral*

## 2. Correspondance

Lettre de démission du Conseil général de M. Romain Allemann (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est par ces quelques mots que je vous fais part de ma démission du Conseil général de Cortaillod, avec effet au 01.12.2024.

En effet, à l'heure où vous lisez cette lettre, je suis peut-être déjà installé au Danemark, à Aarhus, une ville comptant un demi-million d'habitants et se classant deuxième plus grande ville du Danemark. Mon déménagement est agendé au 29 novembre. Certains d'entre vous le savent, d'autres vont l'apprendre, mon rêve d'enfant n'est pas sur terre, mais dans les airs. J'ai toujours souhaité devenir pilote de ligne. Alors, après des essais au sein d'écoles d'aviations en Suisse et en France qui n'ont pas abouti, je me lance dans un nouveau défi dans le nord de l'Europe. Une expression dit : "Quand on ose, on se trompe souvent. Quand on n'ose pas, on se trompe toujours". Aujourd'hui, j'ai décidé d'oser à nouveau. Je vais essayer une fois de plus d'atteindre ma carrière de rêve, qui se situe à travers les nuages, les rayons de soleil ainsi que les pays et paysages du monde entier.

Au niveau politique, je ne peux être que satisfait et reconnaissant de ce parcours qui fut court mais passionnant. Ces quelques mois où j'ai siégé au Conseil général, en Commission d'urbanisme ainsi qu'en Commission de la culture, des loisirs et des sports, m'ont apporté beaucoup. Les rencontres faites durant cette année 2024 ont été très enrichissantes et je vous en remercie. Je vous souhaite dès lors une bonne suite de mandat. J'espère que les divers projets en cours ainsi que les futurs porteront leurs fruits et contribueront à la qualité de vie de notre belle Commune, tout cela dans un esprit de collaboration et d'écoute. Dans le cas où l'un de vos prochains voyages vous amène au Danemark, n'hésitez pas à me contacter. Cela me fera plaisir de vous accueillir dans ce pays où il fait bon vivre. Avec mes meilleures salutations. A très bientôt ! Romain Allemann. »

Lettre de démission de la Commission du feu et de la sécurité publique de M. Albert Jenni (PS) : « Monsieur le président du Conseil général de Cortaillod, pour des raisons de santé, je me vois malheureusement contraint de présenter ma démission de la Commission du feu et de la sécurité publique. Je reste toutefois membre du Conseil général. Salutations. Albert Jenni »

M. Jürg Hosner (PLR), président : « M. Yves-Alain Meister (PLR) est maintenant membres du Conseil général ».

## 3. Réponses du Conseil communal

Néant

## 4. En remplacement de M. Romain Allemann, démissionnaire, nomination d'un membre :

### a) à la Commission de la culture, des loisirs et des sports

M. Philippe Amez-Droz (PLR), « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR remercie M. Romain Allemann pour son engagement au service de la Commune et de ses habitants. Nous lui souhaitons également un plein succès dans la poursuite de sa formation à l'étranger. Bon vol, Romain. »

Le parti libéral-radical propose la candidature de M. Michel Robyr (PLR).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Michel Robyr (PLR) est élu tacitement.

### b) à la Commission d'urbanisme

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical propose la candidature de M. Vincent Mamin (PLR).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Vincent Mamin (PLR) est élu tacitement.

**5. En remplacement de M. Albert Jenni, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique**

M. Michel Sansonnens (PS), Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste présente, en remplacement de M. Albert Jenni, une candidate prête à s'engager tout feu tout flamme dans la Commission du feu et de la sécurité publique. C'est Mme Odile Duvoisin (PS), bien connue et appréciée dans notre localité. »

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Odile Duvoisin (PS) est élue tacitement.

**6. Demande de crédit de 1'103'000 fr. destiné à financer le remplacement du chauffage à distance situé au collège du Coq-d'Or**

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport a fait l'unanimité au sein de la Commission des infrastructures et de l'énergie. C'est un beau projet et un grand pas en avant pour notre Commune. La question aussi du chauffage a certes été longuement discutée, mais chaque chauffage a ses défauts et ses qualités. Nous en sommes persuadés, si on prend le tout dans son ensemble, la proposition est clairement la meilleure. Le reste du projet est tout autant bien ficelé et nous ne pouvons que vous recommander de l'accepter. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant la demande de crédit, il est relevé que l'énergie produite par ce type de chauffage revenait entre 15,5 cts et 16,5 cts/kWh intégrant l'amortissement. Le gaz quant à lui serait plus près des 22,5 cts. Le niveau des honoraires à 14 % semble très élevé pour ce genre de projet peu complexe. D'autre part, bien qu'il n'y ait pas de plan des conduites existantes, le poste « divers et imprévus » est à ce stade relevé aussi haut. Il devrait se situer autour des 10 % et non 20 % comme mentionné. A part avoir débattu des deux derniers points, la Commission accepte la demande de crédit à l'unanimité avec 7 voix pour. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. José Arias (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, les Verts-libéraux et les Verts remercient le Conseil communal pour la proposition de crédit pour le changement du chauffage au gaz du CAD situé au collège du Coq-d'Or par un système bivalent pompe à chaleur-pellets qui permettra de réduire fortement les émissions CO<sub>2</sub> de la Commune.

Cependant, nous devons relever que ce projet génère une certaine frustration car nous devons prendre une décision dans l'urgence à cause de l'obsolescence du système et le risque d'avoir une panne définitive qui engendrerait des coûts importants pour un chauffage provisoire alors que la situation est connue depuis plusieurs années. Nous sommes convaincus que si nous avons géré ce projet dans l'ordre et assez tôt, une solution plus efficiente et avec moins de risques d'approvisionnement aurait pu être implémentée.

Afin d'effectuer une transition énergétique efficace, il est important de faire les étapes dans l'ordre. En premier, il faut s'assurer que le système est utilisé selon les besoins réels. Dans notre cas, quelle est la température de consigne dans les bâtiments ? Est-ce que le fonctionnement est adapté à l'utilisation des locaux (qu'est-ce qu'on fait la nuit, qu'est-ce qu'on fait le week-end, est-ce que ça tourne pendant les vacances ?) Cela permet de faire des économies importantes sans ou avec peu d'investissements. Finalement, c'est faire preuve de bon sens.

Ensuite, dans une deuxième étape, on réduit l'empreinte énergétique du bâtiment en améliorant son enveloppe thermique avec là, clairement, des investissements qui sont plus importants.

Après ces deux étapes, et uniquement après, on peut changer le vecteur énergétique vers une source renouvelable. Cela nous permet d'avoir un nouveau système avec une puissance plus faible donc moins chère à l'achat et surtout à l'utilisation donc en termes de combustible et de maintenance qui représentent la majorité des coûts sur la durée de vie de l'installation. Si on fait les étapes à l'envers, c'est un petit peu comme si on s'achète un SUV Lamborghini alors que peut-être une Renault Zoé aurait suffi pour aller faire ses courses à la Coop à Colombier.

Nous voilà donc confrontés à prendre cette décision de crédit dans l'urgence et en parlant d'urgence, je voudrais rappeler que 2024 est la première année de l'ère post-industrielle avec une augmentation de la température moyenne du globe de plus de 1,5 °C. On savait que ça allait être chaud pour tenir cet objectif, mais voilà, celui-là il est mort. Nous voyons aussi ces dernières années qu'il y a une augmentation de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes dans notre région (Dombresson, Cressier, La Chaux-de-Fonds). Donc, il y a une urgence, mais il y a aussi urgence d'agir pour réduire notre impact sur l'environnement et de montrer l'exemple en améliorant l'empreinte énergétique des bâtiments communaux avec une planification adéquate.

Malgré que la solution ne soit pas parfaite, nous vous invitons à accepter cette demande de crédit et je compte sur le Conseil communal pour éviter de mettre la charrue avant les bœufs pour les autres bâtiments de la Commune avec des installations techniques en fin de vie. Merci pour votre attention. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Le groupe socialiste est convaincu par les arguments évoqués dans le rapport du Conseil communal et votera ce projet à l'unanimité d'autant plus qu'il répond à la fois au besoin actuel de rénovation des infrastructures et aux exigences énergétiques et environnementales. Merci. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, nous allons voter un crédit de 1,1 million de francs pour le remplacement du chauffage à distance situé au collège du Coq-d'Or, alimentant cinq bâtiments, dont la première mise en service date de 1936.

Deux commissions ont été informées par le bureau d'ingénieurs en charge d'élaborer ce projet de remplacement. La solution bivalente proposée d'un chauffage à bois à pellets et d'une PAC (pompe à chaleur) a été techniquement bien accueillie et entre parfaitement dans la durabilité énergétique, si l'on se réfère aux deux chaudières à gaz installées, dont l'une est hors service et l'autre datant de 2005. Bien que le coût des pellets soit plus élevé que le bois déchiqueté, cette dernière solution n'a pas été privilégiée, car le manque de volume de stockage à disposition aurait nécessité de fréquents remplissages. Cependant, la solution retenue est plus avantageuse que le bois déchiqueté au niveau du coût de l'entretien et de la révision.

Les deux commissions ont cependant relevé le montant anormalement élevé du poste « Divers » d'un montant de 380'000 fr., soit 37 % du coût total hors taxes. Dans le détail, ce poste est constitué de divers éléments comme des rhabillages, de la maçonnerie, peinture, menuiserie, tubage de cheminée, filtre électrostatique et raccordements électriques. Mais, et surtout, il contient deux postes principaux qui ont été déclarés élevés, voire très élevés, par les commissions :

Le premier, « Divers et imprévus » fixé à 20 % du coût total, soit le montant bagatelle de 149'000 fr., en rapport au coût des travaux hors fournitures d'environ 470'000 fr., n'est-ce pas un montant que l'on peut qualifier d'excessif ? L'argument avancé qu'il n'existe pas de plans des installations n'est à lui pas suffisant à prendre pareille marge de sécurité. Contact pris avec un installateur en chauffage, il n'est pas nécessaire d'avoir des plans lors du remplacement complet d'installations existantes. Elles sont accessibles et généralement entièrement visibles pour leurs démontages.

Concernant le cadastre souterrain de la chaussée, il se pourrait que quelques petites surprises soient rencontrées pour la pose des nouvelles conduites, mais cela est chose courante lors de travaux de génie civil. Mais ici, elles seront très limitées en regard de l'importance des travaux à réaliser. De surcroit, nous osons espérer que le bureau d'ingénieurs a aussi compté dans son devis la modification possiblement nécessaire du local de stockage des pellets, qui doit répondre selon la police du feu à E60 dans un établissement scolaire. Ce local devra de toute évidence aussi être suffisamment à l'abri de l'humidité.

Ce poste « Divers et imprévus » ne doit pas se muer en « Divers et non prévus », raison pour laquelle notre groupe propose de réduire ces divers et imprévus à 10%, soit un montant total déjà conséquent de 75'000 frs. Le groupe PLR va donc déposer dans ce sens un amendement.

Le second poste concerne la rubrique « honoraires d'ingénieurs » fixée à hauteur de 14 %. Il a aussi fait débat dans les diverses commissions, car considéré comme très élevé pour ce genre de projet. Comme le détail ne nous est pas connu, nous demandons au Conseil communal de quoi sont constitués ces honoraires. Nous ne nous satisferons pas d'une réponse succincte disant qu'il y a d'autres prestataires intégrés dans ces 14 %. Si tel était le cas, nous souhaiterions connaître lesquels nominativement et à quel pourcentage ils le sont par rapport à ces 14 %. En effet, les éventuels sous-traitants du bureau principal doivent être annoncés et acceptés par le maître d'ouvrage dans le cadre d'un mandat et ne devraient en principe pas dépasser les 20 % du mandat principal.

Généralement, pour ce genre de projet, les honoraires ne devraient pas excéder les 8 %, voire maximum 10 % du total général. Il faut savoir qu'ils sont calculés en tenant compte du poste « Divers et imprévus ». Vous voyez donc bien que le bureau d'ingénieurs a tout intérêt à gonfler ce poste, cela lui octroie un coussin d'honoraires supplémentaires. Il avait, semble-t-il, même été initialement mis à 30 % avant discussion avec la responsable du dicastère. Les 125'000 fr. d'honoraires sollicités, considérant un tarif horaire moyen de 125 fr./heure, correspondraient à 1000 heures pour un mandat dont les travaux hors fournitures s'élèvent à environ 470'000 fr. Ce poste nous paraît également conséquent. En fonction des réponses qui nous seront données par le Conseil communal, nous nous réservons également la possibilité de demander une suspension de séance pour discuter d'un ajustement à la baisse de ce poste « honoraires ».

En vous remerciant d'ores et déjà de vos précieuses réponses et de l'attention que vous m'avez portée. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, vous avez raison. Un million suffira peut-être pour le remplacement de ce chauffage. Mais peut-être pas... Pourquoi ? Parce que nous sommes, à ce stade, au niveau d'une étude d'avant-projet et que le bureau devra encore travailler afin d'affiner ce projet. Le choix de vous le présenter à ce stade a été fait afin d'éviter des honoraires supplémentaires ne sachant pas si ce projet allait être accepté. De plus, nous avons voulu avancer rapidement pour que les travaux puissent se faire cet été, afin de ne pas risquer un second hiver avec cette vieille chaudière.

Il s'agit donc une estimation des coûts, permettant de fournir les éléments décisionnels au Conseil général. Une fois le crédit-cadre voté, le bureau fournira une offre détaillée avec des honoraires selon le coût de l'ouvrage avec montant plafond et décompte des heures effectives. La Commune aura l'occasion de négocier le mandat donné au bureau Masai voire même de le mettre en concurrence. Une fois le mandat confié au bureau d'ingénieurs, l'étude de projet fournira un budget détaillé avec les différents corps de métiers nécessaires puis, finalement, des factures selon le décompte des heures effectives en toute transparence.

C'est effectivement une marge assez large. Afin d'éviter une surprise, le bureau a fait une hypothèse qui comprend l'ensemble de la planification, l'ingénierie, c'est-à-dire le chauffage, la ventilation, les sanitaires, l'électricité, le génie-civil, l'architecture, la direction des travaux selon l'expérience qu'ils ont de ce type de projets. Je vous rappelle aussi que, comme il l'a été dit, le bureau avait devisé les « Divers et imprévus » à 30 % du montant de l'ouvrage. J'ai pris sous ma responsabilité de les diminuer à 20 %, passant ainsi le projet initial de 1'200'000 fr. à, si vous les baissez encore de 10 %, 1'000'000 fr., avec 10 % d'imprévus, nous prenons clairement le risque que cela ne suffise pas !

Faire une demande de crédit supplémentaire en cours de route est quelque chose qui n'est pas simple. Je vous recommande donc de ne pas voter cet amendement ou ces amendements, afin que nous puissions sereinement effectuer ces travaux. Il va de soi que toutes les dépenses liées à ce projet seront dûment justifiées. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR ne veut en aucun cas faire périlcliter ce projet qui est indispensable à une utilisation pérenne des locaux que ce chauffage va chauffer. Un gain significatif sur l'empreinte CO<sub>2</sub> de nos bâtiments nous réjouit tout autant. Cependant, comme l'a mentionné mon collègue, le PLR pense que le montant accordé au poste « Divers et imprévus » est élevé, trop élevé pour un tel projet. Nous pensons qu'une somme ramenée des 149'000 fr. prévus à 75'000 fr. pour ce poste, soit une division par deux, est raisonnable. Le but de cette proposition est de laisser un peu moins de liberté à la direction des travaux pour augmenter le montant de ceux-ci sans une approbation formelle des autorités politiques.

Je dépose au nom du PLR l'amendement suivant : « Amendement à l'arrêté intitulé « Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 1'103'000 fr. destiné à financer le remplacement du chauffage à distance situé au collège du Coq-d'Or » Article premier : l'article premier est remplacé par : « un crédit de 1'012'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement du chauffage à distance situé au collège du Coq-d'Or. L'intitulé de l'arrêté sera modifié en conséquence. »

La différence entre le montant qui nous est proposé dans le crédit actuel et celui qu'on propose correspond à la baisse des « Divers et imprévus » de 149'000 fr. à 75'000 fr. et bien sûr cela impacte aussi ce qui est accordé finalement au bureau d'ingénieurs. Comme l'a dit mon collègue, les honoraires des bureaux d'ingénieurs sont aussi calculés sur les « Divers et imprévus », si les « Divers et imprévus » baissent de moitié, la partie de ce qui revient au bureau d'ingénieurs baisse aussi.

Le président passe au débat relatif l'amendement.

M. Lionel Roachat (Vert-e-s) : "Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai bien entendu les remarques très pertinentes de M. Meister et je pense qu'il est judicieux d'en tenir compte pour la réalisation du projet. Cependant, qu'advierait-il si les coûts dépassent le budget en cours de projet ? Est-ce que le projet serait arrêté ? Est-ce qu'il faudrait revoter une demande de crédit supplémentaire ? Quel temps cela prendrait-il ? Avez-vous également évalué les coûts de risquer un blocage du projet ce soir avec potentiellement une panne de notre système actuel engendrant la location d'une chaudière de secours, des travaux effectués dans l'urgence, qu'est-ce que cela coûterait au final ?

Je trouve pour ma part qu'il est judicieux de suivre le projet présenté par le Conseil communal en qui j'ai entière confiance pour prendre en compte les remarques de M. Meister pour avancer ce projet. Je tiens à rappeler que le premier projet présenté il y a environ deux ans aux différentes commissions qui avait été retiré avait un coût d'environ 200'000 fr. plus élevé que celui-ci. Je vous remercie de votre attention. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste s'opposera aussi à cet amendement. Effectivement, comme l'a relevé la conseillère communale, toutes les garanties ont été données et je pense que si on doit faire une demande de crédit supplémentaire, cela retardera les travaux et on ne peut pas se le permettre. J'ai entendu aussi que les installations étaient vétustes et qu'il y avait urgence dans l'intervention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je pense quand même que si des « Divers et imprévus » sont prévus avant le début des travaux, il y a un problème sérieux. Donc, s'il y a des « Divers et imprévus » qui dépassent les 75'000 fr. que nous proposons, les « Divers et imprévus » vont arriver en fin des travaux, le chauffage devrait quand même pouvoir fonctionner à ce moment-là et on ne pourra pas retarder les travaux simplement en baissant le poste « Divers et imprévus ». C'est juste l'idée d'avoir une vision un peu plus précise sur les dépenses qui sont faites sur ces travaux et sur ce crédit. Merci. »

*Arrivées à 20 h de Mme Brigitte Fornachon et de MM. Lorjen Doehler et Jean-Patrick Ducommun. Le nombre de personnes présentes passe de 37 à 40. La majorité absolue passe de 19 à 21 et la majorité des 2/3 de 25 à 27.*

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'amendement déposé par M. Philippe Amez-Droz au nom du PLR. L'amendement est refusé par 22 voix contre 15.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 1'103'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement du chauffage à distance situé au collège du Coq-d'Or.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50400.45 chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux moyen de 4,2 %.

Article 3 : Une subvention cantonale d'environ 65'000 fr. viendra en diminution du montant mentionné à l'article premier.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote du premier arrêté qui est accepté par 36 voix sans opposition.

**7. Demande de crédit de 98'600 fr. destiné à financer l'assainissement des compteurs d'eau potable**

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est sans grande remarque que la Commission des infrastructures et de l'énergie recommande d'accepter cette demande de crédit. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais juste rappeler que la durée de vie n'excède pas vingt ans et que le changement évite les erreurs de mesures et permet notamment de détecter d'éventuelles fuites sur le réseau d'eau. Il y a déjà 517 compteurs qui ont été précédemment changés avant cette nouvelle demande de crédit et que la demande actuelle porte sur 170 unités. La Commission accepte la demande de crédit à l'unanimité avec 7 voix pour. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 98'600 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement des compteurs d'eau potable.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50200.04 du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau » et amortie au taux moyen de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

**8. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2025**

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette demande revient chaque année et cette année comme celle d'avant et celle encore d'avant et comme pour toutes les autres depuis Thomas Edison, la Commission accepte cette demande de crédit. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas ajouter grand-chose. Puisque cette demande est récurrente. Juste pour rappel, seul en 2023 le dépassement a été extrêmement faible ; le crédit n'a jamais été consommé. La Commission accepte la demande de crédit à l'unanimité avec 6 voix pour et une abstention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire de 150'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2025.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.32 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux moyen de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

**9. Demande de crédit de 135'000 fr. destiné à financer l'aménagement d'un terrain de beach-volley à la plage**

Au nom de la Commission de la culture, des loisirs et des sports, Mme Marie-Pier Murray-Méhot (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, après avoir considéré plusieurs emplacements pour ce terrain de sport à disposition du grand public, cet emplacement a été retenu pour la proximité de la plage, sans prendre vraiment l'espace au bord de l'eau. De plus, l'évaluation des travaux publics a confirmé que cet endroit, pour l'espace triangulaire, est à privilégier. Ce terrain pourra être aussi utilisé pour le beach-volley et le beach-tennis car ce sont les mêmes dimensions.

Différentes associations ont aussi été contactées afin de les consulter pour l'impact du projet pour elles. Parmi ces associations, il y a eu le Club nautique qui a confirmé que le stockage des bateaux sur le parking de la Gouille pouvait être envisagé à l'exception des voiliers. La brocante a aussi été contactée ainsi que la Fête du 1<sup>er</sup> août. Il n'y a pas eu de retours négatifs par rapport à ce projet avec ces premières prises de contact.

En conclusion, la Commission a voté à l'unanimité pour ce projet qui permet de créer un nouvel espace de sport et de rencontres, pour ce sport très populaire hautement pratiqué par les jeunes dans notre Commune. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière regrette peut-être qu'une réflexion plus globale n'ait pas été faite sur le réaménagement de la place devant l'Hôtel du Vaisseau et de la Capitainerie, tout ce quartier, pour avoir un plan global. L'emplacement a fait l'objet de pas mal de discussions. Le stockage des vingt bateaux sur la place de parc de la Gouille pourrait être sujet à oppositions. Le coût d'entretien de cette installation (sable, bâche de protection, filet) n'a pas été chiffré. Les utilisateurs du terrain devront gérer le débâchage et bâchage du terrain. Une mise à l'enquête devra être faite, car les filets excéderont une hauteur de 1,50 m. L'actuel chemin traversant la parcelle devra être détourné. Les arbres devront être taillés chaque année dans le cadre d'un entretien courant. Après discussion autour de ces points, la Commission accepte la demande de crédit à l'unanimité avec 7 voix pour. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Nous saluons la volonté du Conseil communal de valoriser les installations de plein air, de loisirs et de sport sur son territoire et le groupe socialiste votera à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. Lionel RoCHAT (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom des Verts, j'aimerais remercier le Conseil communal pour la proposition de cet excellent projet intergénérationnel qui ajoutera une attractivité supplémentaire à notre plage et qui favorisera le sport local pour nos concitoyens, tout cela avec un impact à l'environnement limité. Le groupe des Verts soutient ce projet. Je vous remercie de votre attention. »

M. Jocelyn Vouga (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, mon intervention est personnelle mais évidemment dans l'intérêt de tous. J'ai étudié ce projet qui a retenu toute mon attention. J'ai pu comprendre, malgré que le projet est signé du Conseil communal, qu'il est issu de la Commission de la culture, des loisirs et des sports qui a travaillé sur ce projet avec énergie et passion, désireuse de proposer, comme d'autres communes du Littoral, une nouvelle activité sportive à la mode, correspondant certainement à un nouveau besoin. Convaincu que les activités et les infrastructures sportives doivent être aussi encouragées et soutenues financièrement, dans la mesure de ce qui est possible par la communauté, il était logique que j'adhère à ce projet. Et bien malheureusement pas. Sans remettre en cause la création du terrain et son financement, je ne peux cautionner son emplacement prévu. En effet, en tant que politiciens communaux, notre rôle est d'avoir une vision globale sur toutes les tâches qui nous sont attribuées. La solution proposée est idéale d'un point de vue sportif et un non-sens au niveau de l'aménagement de notre territoire. Comme chacun le sait, le Petit Cortailod n'est malheureusement pas une zone extensible où déjà actuellement toutes les activités qui s'y déroulent empiètent une fois ou l'autre sur l'autre au mécontentement de tous.

Cette zone a été pensée, prévue et réalisée dans le cadre de notre plan d'aménagement local pour en faire une zone portuaire afin de stocker les bateaux en hiver mais aussi des rencontres lors des manifestations estivales de grande envergure. Une zone contiguë existe pour le sport avec des infrastructures fraîchement rénovées et des investissements futurs prévus dans le budget que vous avez sous les yeux. La logique voudrait donc que cette nouvelle infrastructure rejoigne un emplacement prévu et réalisé à cet effet.

Je ne peux donc pas, par cohérence avec les objectifs voulus dans notre PAL, adhérer à cet emplacement et vous incite à en faire de même. Je suis également très étonné que le Conseil communal soutienne ce projet alors qu'il a, à mon sens, le devoir de défendre les objectifs du PAL dont il est le principal gardien. Merci. »

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais également m'opposer à la demande de crédit. Je ne suis pas non plus contre le beach-volley ni contre son financement, mais je pense également qu'il y a de meilleurs emplacements.

J'entends bien les arguments de la Commission, je suis d'accord avec la grande majorité, mais je ne comprends pas du tout le premier qui est celui des douches. Ce projet aura un impact non négligeable pour Cortaillod et ce, non pas pour les années à venir mais pour les générations à venir. Alors si on trouve l'emplacement parfait et qu'il n'y a pas de douches, prenons-le et qu'on en mette.

Le second, et d'ailleurs que je ne comprendrai jamais, c'est cette allergie à devoir marcher pour aller faire du sport. De plus, un terrain un peu plus loin amènerait d'autres avantages. Personnellement, je suis donc plutôt pour les mettre vers le foot mais j'en suis conscient, c'est un point de vue très subjectif. Aucun emplacement n'est parfait mais au bout d'un moment il faut prendre une décision.

Ce qui est plus objectif par contre, c'est que je ne suis pas le seul à ne pas comprendre ce choix. On est quelques dizaines, centaines, peut-être milliers à Cortaillod et aux environs à ne pas comprendre. Alors vu l'importance de ce projet, pourquoi ne pas demander directement aux premiers intéressés ? Pourquoi ne pas inclure la population dans le processus de décision ? Une votation serait probablement exagérée mais un simple sondage. La population se sentirait et se saurait ainsi écoutée. Cela permettrait qu'elle comprenne et qu'elle accepte également mieux le choix quel qu'il soit. Bref, je ne suis pas contre le beach-volley, je suis juste d'avis qu'il s'agit d'une mission bien trop importante pour être prise par 41 élus. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 135'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'aménagement d'un terrain de beach-volley à la plage.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50300.06 du chapitre 34200 « Loisirs » et amortie au taux moyen de 3,5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 22 voix contre 7.

## **10. Octroi des subventions pour l'installation d'éclairages intelligents dans les rues privées**

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le suspens ne sera pas de mise quant à la position de la Commission travaux publics et environnement au sujet qui nous intéresse ici. La Commission a accepté la proposition d'arrêté à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Par la somme prévue, la Commune subventionne un tiers du coût par point lumineux. Ce montant suffira-t-il à motiver, notamment dans les cas où le chemin à éclairer appartient à plusieurs propriétaires ? Il faut l'espérer. La Commission suggère donc d'anticiper les questions qui ne manqueront pas d'être posées en relation avec les aspects techniques, financiers et temporels. Les propriétaires doivent ainsi être informés qu'ils restent libres d'attribuer le travail à un autre prestataire que celui mandaté par la Commune, mais que le système qu'ils choisiront doit être compatible avec celui qui est installé sur les rues communales. Ils doivent également être avertis que des décomptes seront établis par propriétaire ou par groupe de propriétaires en se basant sur le type d'éclairage et le coût de l'électricité, mais qu'il n'est pas prévu d'installer des compteurs individuels. De plus, il convient de préciser que l'entretien du système choisi leur revient intégralement.

Enfin, les propriétaires doivent être rendus attentifs aux conséquences des variantes à l'installation d'éclairages intelligents. Le choix, pour eux, ne sera possible qu'entre un éclairage intégral durant toute la nuit ou l'installation d'une minuterie, le chemin étant alors plongé dans l'obscurité complète sur les horaires choisis. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commune installant sur les routes communales des éclairages intelligents, une subvention de 500 fr. par luminaire sera accordée pour inciter les privés à équiper l'éclairage des routes de dessertes privées. Au total, il est estimé d'équiper une dizaine de luminaires sur les cinquante répertoriés, soit un budget de 5'000 fr. pour 2025. La Commission accepte donc la demande de crédit à l'unanimité avec 7 voix pour. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : L'installation d'un éclairage public dit intelligent sur une route privée peut être subventionnée par la Commune, si l'éclairage public des routes communales du quartier dans lequel elle se situe est déjà équipé d'un tel système.

Article 2 : Le montant de la subvention s'élève à 500 fr. par luminaire.

Article 3 : Une demande de subvention doit avoir été acceptée par le Conseil communal avant l'exécution des travaux pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

## **11. Modification de l'article 13 du règlement sur la protection de la vendange du 16 mars 2016**

Au nom de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations M. Bertrand Huelin (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission s'est réunie le 19 novembre et a accepté la modification à l'unanimité. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière n'a pas de remarques particulières sur ce point et accepte la demande de crédit à l'unanimité avec 7 voix pour. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Le règlement sur la protection de la vendange du 16 mars 2016 est modifié comme suit :

Art. 13, al. 1<sup>er</sup> et 3

<sup>1</sup>Les exploitants de vignes participent aux dépenses relatives à la protection des vignes par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Conseil communal.

<sup>3</sup>Ces coûts sont pris en charge à raison de 50% par la Commune et 50% par l'ensemble des exploitants, au prorata de la surface de vignes qu'ils exploitent.

Article 2 : <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2025.

<sup>2</sup>Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## 12. Budget 2025

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière s'est réunie les 7 et 13 novembre pour analyser les comptes et budgets d'investissements pour 2025. Il en ressort un compte de résultats positif de près de 300'000 fr. que l'on peut considérer à l'équilibre positif compte tenu des incertitudes comme par exemple les revenus d'impôts qui sont évidemment des projections. Toutefois, il est à noter que les charges extraordinaires ont drastiquement augmenter entre les comptes 2023 et le budget 2025 et années suivantes. Dans la projection de 2026 et de 2027 une dégradation du compte de résultats se perpétue d'une année sur l'autre. C'est un signal sur lequel il faudra rester attentif.

Les investissements pour 2025 sont à plus de 5 millions. L'endettement est maîtrisé bien en-dessous des limites cantonales. Les 37 lignes d'investissements représentent un risque sur la capacité des ressources humaines de la Commune à pouvoir les entreprendre et les suivre. Le Conseil communal a répondu que tous les projets ne sont pas certains d'être réalisés (oppositions, refus de votes, par exemple), mais sont inscrits au budget aussi pour avoir une estimation des charges que cela représente. Mais, il reste un doute sur le fait que la Commune ait les ressources suffisantes pour tout faire. Après avoir débattu des 37 points relevés, la Commission accepte ce budget à l'unanimité avec 7 voix pour. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Verts acceptent le projet de budget de 2025. Nous remercions le Conseil communal et l'Administration pour leur très bon travail et un budget excédentaire.

Nous notons que de nombreux investissements devront être faits ces prochaines années notamment par exemple la rénovation des bâtiments scolaires. Nous remarquons par contre qu'il manque un volet sur la création d'appartements avec encadrement pour les personnes âgées ainsi que la création d'un parascolaire. Nous savons que ce sont de grands dossiers et nous espérons que des projets correspondant aux besoins vont être présentés prochainement.

Oui, ces prochaines années nous devons investir pour des structures manquantes pour les plus jeunes, les familles et les aînés. Il faut dire que peu de choses se sont faites depuis les années 70 à part la création de Cort'Agora en 1995 et du bâtiment du Carraz, il y a 10 ans, suite à une motion populaire demandant la création d'une crèche.

Nous demandons que plus soit investi pour la biodiversité. En effet, à la page 67, point 75000, 2'500 fr. sont prévus pour la protection des espèces et du paysage et seuls 962.05 fr. ont été utilisés en 2023. Nous devons nous adapter au plan cantonal et au changement climatique. Il s'agit par exemple d'augmenter la végétalisation et ainsi que de favoriser les insectes et autres animaux, de promouvoir la charte des jardins, d'installer plus de nichoirs, de limiter voire de réduire les surfaces bétonnées au profit de surfaces naturelles. Merci pour votre attention. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, aujourd'hui, au nom du groupe socialiste, nous souhaitons partager avec vous la recette d'un travail accompli avec soin et sérieux, le budget 2025, légèrement bénéficiaire.

Ingrédients : une dose de rigueur financière (bien tamisée, pour éviter les grumeaux d'imprécision) ; un soupçon de créativité budgétaire, pour donner une saveur unique ; une pincée de compromis, mélangée avec délicatesse ; un zeste d'optimisme, toujours indispensable pour faire lever la pâte ; enfin quelques grammes de surplus, à manier avec précaution (c'est fragile) ; et beaucoup de travail collectif, pour que la recette soit inratable.

Préparation : préchauffez le conseiller communal responsable des finances à une température de réflexion optimale, il sera assisté du Conseil communal et de l'administrateur ; dans un grand bol de concertation, incorporez les recettes disponibles et les dépenses nécessaires et mélangez jusqu'à obtenir une pâte homogène, ni trop lourde, ni trop friable ; ajoutez progressivement les contraintes externes, en battant vigoureusement pour éviter les grumeaux ; enfin étalez la pâte sur une feuille de stratégie budgétaire ; avec des emporte-pièces précis, découpez les sections-clés, en veillant à conserver un équilibre parfait entre les morceaux ; faites cuire à feu doux tout au long de l'année 2025, en surveillant de près pour éviter les débordements.

Résultat : A la sortie du four, nous obtenons un budget délicieusement équilibré, avec un léger bénéfice en garniture. Certes, ce n'est pas un gâteau opulent mais un biscuit bien croustillant qui témoigne d'un savoir-faire collectif et d'un esprit de Noël avant l'heure.

Merci au Conseil communal et à l'administrateur, véritables pâtissiers des finances publiques pour ce travail minutieux. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le budget, applaudit cette réussite et promet de savourer chaque bouchée tout en gardant un œil attentif sur les prochaines fournées ! Je vous remercie. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, le PLR remercie le Conseil communal et en particulier son responsable des finances pour la présentation de ce budget à l'équilibre qu'il se réjouit d'accepter.

Il relève quelques points qui lui paraissent néanmoins importants à relever : ce soir, nous aurons un apéro qui nous permettra de fêter, entre autres, ce budget à l'équilibre. Même si beaucoup de choses peuvent rester des paroles en l'air, le budget lui se vérifie avec beaucoup de rigueur 18 mois plus tard lors de la présentation des comptes. Pour que nous puissions avoir dans 18 mois un nouveau bel apéro de printemps, nous comptons sur chacun des membres du Conseil communal pour le maintenir à l'équilibre, voire l'améliorer au cours de l'exercice 2025, par exemple en ne consommant pas tous les crédits qui peuvent avoir été votés au titre de "Divers et imprévus".

Le fait de travailler sans assurance pertes de gain peut sembler risqué. Il s'agira donc de rester attentif au cours des prochaines années aux éventuels effets pervers de cette manière de faire pour au besoin la modifier quelque peu, par exemple par la création d'un fonds de réserve.

Plusieurs relèvent que le revenu des amendes d'ordre, compte 42700.00, est très certainement sous-estimé dans ce budget. En effet, le zèle des nouvelles forces de maintien de l'ordre semble particulièrement prononcé en particulier sur les imprécisions millimétriques de parcage. Heureusement le magazine Bilanz, dans son palmarès annuel ne tient pas compte de cet aspect dans son classement annuel des communes où il fait bon vivre.

Il est également relevé qu'une bonne préparation des dossiers d'investissements est primordiale à la clôture des comptes avec un résultat proche du budget. Le complexe sportif de Cortaillod Arena en est un bon exemple à ne pas suivre, s'il vous plaît. C'est clair que le dépassement des crédits ne porte pas un préjudice immédiat mais fait peser une charge sur les années suivantes comme on le voit dans ce budget.

La diminution de la facture sociale est réjouissante, nous espérons que c'est le signe que plus de gens sortent des difficultés et retrouvent une situation plus viable.

Nous tenons à rappeler la motion que nous avons déposée pour une amélioration significative des liaisons sur Neuchâtel et en particulier sur la gare de Neuchâtel. Nous saluons l'amélioration qui entre en vigueur ces jours de la liaison sur la gare de Boudry, mais nous maintenons la pression pour une amélioration encore plus substantielle notamment en accompagnant les augmentations de cadences des Régio sur la ligne CFF qui passent à Boudry. Cette recherche de l'excellence devrait accompagner l'augmentation des factures TransN que nous constatons dans ce budget.

Finalement, nous saluons aussi la conscience exprimée dans ce rapport du Conseil communal de la nécessité, comme d'ailleurs il le fait déjà, d'améliorer le réseau électrique qui appartient à la Commune. En effet, ce réseau est une composante importante de l'électrification de la société et donc de sa décarbonation.

Au final, nous remercions l'ensemble des contribuables et autres payeurs de taxes de Cortaillod qui contribuent par leurs présences dans notre belle commune à la rendre encore plus accueillante et sympathique. Sans les contribuables physiques et moraux, nous n'aurions pas la possibilité de voter un budget autant équilibré. Vive Cortaillod, vive les Carcoies! Merci. »

Le président passe à la lecture du budget par chapitre par chapitre.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2025, qui comprend :

- a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :
 

|                                                     |                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| Charges d'exploitation                              | Fr. 20'708'500.-     |
| Revenus d'exploitation                              | Fr. -21'092'500.-    |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. -384'000.-       |
| <br>Charges financières                             | <br>Fr. 395'400.-    |
| Produits financiers                                 | Fr. -1'026'000.-     |
| Résultat provenant des financements (2)             | Fr. -630'600.-       |
| <br>Résultat opérationnel (1 + 2)                   | <br>Fr. -1'014'600.- |
| <br>Charges extraordinaires                         | <br>Fr. 1'205'600.-  |
| Revenus extraordinaires                             | Fr. -489'500.-       |
| Résultat extraordinaire (3)                         | Fr. 716'100.-        |
| <br>Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3) | <br>Fr. -298'500.-   |
- b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :
 

|                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| Dépenses                                    | Fr. 6'666'200.-  |
| Recettes                                    | Fr. -1'284'100.- |
| Montant total des crédits d'investissements | Fr. 5'382'100.-  |
- c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier
 

|                                                    |         |
|----------------------------------------------------|---------|
| Dépenses                                           | Fr. -.- |
| Recettes                                           | Fr. -.- |
| Montant total des dépenses du patrimoine financier | Fr. -.- |

Article 2 : <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

### 13. Informations du Conseil communal

M. Olivier Rochat (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme cela a été demandé lors de la dernière séance du dernier Conseil général, voilà un retour sur l'avancée des travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL).

Pour rappel, la révision du plan d'aménagement local a débuté en 2018 avec la création de la Commission de révision du plan d'aménagement local. Une première pré-étude a été faite à ce moment-là. S'en est suivi ensuite un projet de territoire (définition des zones où et quoi - zone d'utilité publique, zone d'activité économique) puis la formalisation du PAL en lui-même.

En mai 2023, la Commune a soumis au Canton une première version de son plan. Une séance d'information au public a eu lieu en juin 2023. Les retours de cette séance ont déjà permis certains ajustements.

Un préavis du Canton a été reçu en février de cette année. Ce préavis de 36 pages mettait en avant la qualité du travail réalisé par nos prestataires et du Service technique et ne soulevait pas de remise en question fondamentale de nos propositions de révision. A ce jour, le Service technique et les bureaux d'études mandatés par la Commune travaillent sur la réponse à ce préavis. Il reste encore quelques dossiers où un travail plus pointu est réalisé actuellement avec les propriétaires, nos mandataires et le Service technique pour aller de l'avant dans le projet en général.

Pour information, vous trouverez la dernière version déposée au Canton sur le site de la Commune et vous pourrez y trouver toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet : étude du trafic, inventaire nature, dangers naturels, plan d'équipement, rapport explicatif 47OAT qui malgré son nom est le rapport le plus intéressant à lire.

Une demande générale des communes de reporter le délai d'approbation par le Conseil général sur notre révision du PAL a été faite et le Canton a octroyé un délai général à décembre 2026.

Pour Cortaillod, nous prévoyons le dépôt de la version corrigée d'ici le printemps 2025 en espérant que le PAL puisse ensuite être voté par le Conseil général fin 2025. Je vous remercie de votre attention. »

### 14. Divers et réponses aux questions écrites

M. Eraclide Bondi (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce soir j'interpelle le Conseil communal pour savoir quels sont les critères de décisions pour l'installation du radar pédagogique dans notre village et qui décide de l'emplacement de cette installation.

Ce dispositif a un rôle crucial à jouer dans la sécurité routière, en incitant les conducteurs à respecter les limitations de vitesse et en contribuant à une conduite plus responsable. Cependant, force est de constater que ce radar pédagogique a été installé à des endroits où son efficacité est limitée, voire inexistante. La rue de la Fin, où il a été mis dernièrement, en est le flagrant exemple. Je parle de la rue de la Fin, car c'est une route étroite, où la visibilité est réduite, et où il devient difficile, voire dangereux, de dépasser la vitesse maximale autorisée de 40 km/h, qui est déjà, soit dit en passant, aberrante à cet endroit-là. Sur ces portions de route, les conducteurs sont naturellement amenés à ralentir en raison des conditions de circulation, du terrain ou des risques liés à la géographie même de la route. Dans ces zones, l'implantation du radar pédagogique ne fait que créer un sentiment d'incompréhension chez les usagers, alors que la vitesse maximale autorisée est, de toute façon, difficile à dépasser.

Pourquoi ne pas les installer sur des routes où les conducteurs sont plus enclins à accélérer, là où des comportements à risque peuvent réellement être corrigés ? Notamment au chemin de Chanélaz où certains automobilistes ont tendance à trop presser sur le champignon. Est-ce que les données récoltées sont analysées pour proposer d'éventuelles mesures concrètes ? Le radar pédagogique, dans ce cadre, deviendrait un véritable outil de pédagogie, contribuant à rendre nos routes plus sûres pour tous. Je vous remercie de votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, je prends ici la parole en mon nom propre. De nombreux « énergéticiens » comme on les appelle aujourd'hui, avec en tête le GroupeE, ont annoncé des baisses de tarifs de rachat drastiques de l'énergie photovoltaïque, devançant ainsi les nouvelles directives fédérales d'une année.

Eli10, qui alimente notre Commune, a annoncé des tarifs certes en baisse mais de manière raisonnable de ces mêmes montants de rachat. Eli10 se présente ainsi comme le meilleur acheteur de notre Canton pour l'année prochaine avec 17 cts par kWh. Je remercie le Conseil d'administration dans lequel notre Conseil communal est dignement représenté d'avoir fait ce choix qui encourage nos concitoyens à investir dans la transition énergétique. Malheureusement, le signal est donné et certainement que l'année 2026 verra une chute encore plus drastique de cet encouragement indirect. Heureusement, l'investissement dans la transition énergétique relève du bon sens plus que d'un gain purement financier et dans cette optique je pense que nous pouvons compter sur les Carcoies et leurs autorités.

Je pense néanmoins qu'il est important de rappeler que le rôle de ces énergéticiens est de fournir un approvisionnement fiable et sûr des habitants en électricité et d'accompagner les efforts de la population, des entreprises et des collectivités publiques dans une transition énergétique rapide. Dans ce sens, si des bénéfices sur les activités de production, distribution et service sont réalisés, il est important que ceux-ci soient utilisés dans ce sens avec des investissements ciblés de nouveau vers la population et les entreprises régionales. On pourrait s'attendre plutôt à des dépenses destinées à combler, par exemple, l'intermittence des productions renouvelables que pour l'achat de sociétés se plaçant ainsi en concurrence avec le tissu économique local. Pour information, l'Eli10 bernois, qui s'appelle BKW et qui est nettement plus grand qu'Eli10, a réalisé en 2022 un bénéfice avant impôts de plus de 80'000 fr. par collaborateur, soit plus de 1 milliard. Certes, on ne voit pas encore le logo violet sur le tibia des skieurs neuchâtelois mais certains rachats et autres publicités peuvent parfois me laisser songeur. Merci et bon Noël. »

M. Etienne Matile (PLR) : « 200 fr. pour sauver des vies, Monsieur le président, chère assemblée, chers membres du Conseil général, permettez-moi d'abord de vous poser une question. Dans cette salle, qui d'entre vous dispose d'un brevet de réanimation et fait partie des « First Responders » de Neuchâtel ? Trois personnes. C'est parfait, vous êtes plus que la moyenne nationale.

Pour chaque minute qui passe entre un arrêt cardiaque et une intervention avec un massage cardiaque et une défibrillation, la chance de réanimation diminue ; la chance de survie diminue de 10 %. Pour chaque minute qui passe, on a 10 % de moins de chance de survivre. Le délai moyen d'une réponse d'une ambulance, en Suisse en 2022, lors d'un arrêt cardio-respiratoire, est de 10 minutes. C'est-à-dire, je téléphone, en moyenne, je n'aurai pas d'ambulance chez moi avant 10 minutes. Forte de cette constatation, l'organisation « First Responders » a été créée. Comme le nom l'indique, le principe est que les premiers répondants qui sont géographiquement plus proches de la victime puissent intervenir avant l'arrivée du SMUR. Le principe est simple. Déclenchée par le 144, une application sur le smartphone alarme les « First Responders » qui acceptent ou refusent l'intervention. Dans certains cantons, la formation est prise en charge. C'est le cas notamment dans le Tessin et en Valais. Les résultats sont probants. Dans le canton de Neuchâtel, en cas d'arrêt cardiaque, la victime a une chance de survivre de 10 % ; au Tessin elle est de 30 %.

La Suisse romande compte environ 12'000 bénévoles, ce qui correspond à 0,5 % de la population, alors qu'il faudrait atteindre au moins 1 % afin de réduire au maximum le temps entre l'événement cardiaque et l'arrivée d'un premier répondant.

A Cortaillod, nous avons l'immense chance d'avoir un centre de formation qui dispense les cours pour l'acquisition de l'autorisation de fonctionner comme « First Responders ». Cette formation nommée BLS/AED (basic life support et défibrillateurs) dure seulement 4 heures. Elle coûte 200 fr. ; 200 fr. pour sauver une vie.

Je propose donc que la Commune prenne en charge la formation de tous les candidats bénévoles habitant à Cortaillod. En même temps, une campagne d'information pourrait être effectuée. 200. fr. ! 200 fr. pour sauver une vie. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour cette interpellation. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Vous l'aurez probablement relevé, au budget il y a un crédit de 5'000 fr. pour former les employés communaux à l'utilisation des nombreux défibrillateurs que nous avons mis dans la Commune.

Je me suis un peu renseignée. J'ai contacté l'association qui gère les premiers répondants. Il y a 23 personnes qui sont inscrites à Cortaillod. Donc, on est effectivement loin des 1 % à 1,5 % auquel il faudrait arriver. Nous allons réfléchir pour voir ce qui est possible de mettre en place, mais je pense que dans tous les cas, il est important de promouvoir ce maillon important dans la chaîne de secours. Merci. »

M. Eraclide Bondi (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je souhaite aujourd'hui interpellier le Conseil communal sur la nouvelle piste cyclable de la route de Sachet, récemment mise en service, que j'emprunte personnellement presque tous les jours, quand cela est possible, mais qui rencontre déjà des problèmes qui ne peuvent être ignorés. Bien que cette initiative vise à promouvoir la mobilité douce et encourage certains écoliers à prendre le vélo pour aller à l'école, elle présente, en l'état actuel, des conditions qui ne répondent pas aux attentes des cyclistes et piétons.

Premièrement, la cohabitation entre cyclistes et piétons sur cette piste est problématique, la largeur de la piste est à mon avis insuffisante et les délimitations cycliste-piéton pas clairement définies. Ce qui crée une situation problématique lorsqu'il s'agit de partager l'espace entre les cyclistes et les piétons, notamment les enfants. Dans certains cas, les cyclistes se voient contraints de se rabattre sur la route pour éviter les piétons, ce qui les expose à des risques accrus.

De plus, un autre problème majeur réside actuellement dans l'empiétement du chantier actuel situé à droite de la route de Sachet, dans le sens de la montée. Des panneaux de chantier, des barrières et autres obstacles encombrant la piste cyclable, obligeant les cyclistes à zigzaguer entre ces éléments : une situation dangereuse qui peut entraîner des accidents. De plus, cette portion de piste est constamment sale, souillée de terre et comporte la présence de gravillons. La priorité doit être donnée à la mise en place de mesures permettant de mieux séparer les cyclistes des piétons. Il est également impératif de libérer la piste cyclable des obstacles liés au chantier, en veillant à ce que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité sans devoir zigzaguer entre des panneaux et des barrières.

Enfin, j'avais fait une interpellation le 26 octobre 2022, concernant la signalisation du sens de priorité dans le rétrécissement de la rue de la Goutte d'Or. Le Conseil communal m'avait répondu qu'une séance serait organisée avec le Service des Ponts et Chaussées dans le courant 2023 pour régler quelques problèmes qu'il y avait à Cortaillod. Je ne vois toujours pas de panneau de signalisation installé, visiblement les règles de priorité ne sont pas la priorité du Service des Ponts et Chaussées. Merci de votre attention. »

M. Jürg Hosner (PLR), président du Conseil général : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant de conclure, je tiens à rappeler que nous approchons de la fin de l'année. À cette occasion, je souhaite adresser mes vœux les plus sincères à tous les membres du Conseil général et du Conseil communal, ainsi qu'à leurs familles, nos habitants naturellement et également nos collaborateurs communaux. Que cette période de fêtes soit synonyme de joie, de paix et de prospérité pour chacun d'entre vous. Je vous remercie et vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année. Merci beaucoup. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Jürg Hosner

José Arias

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz